04

SORTIES ET STAGES

cfp arts genève

CONTENU

4 a Sorties scolaires 4

Déplacements 6

Règlement 8

4 b Stages professionnels 10

Stage en entreprise 12

Échange linguistique en Suisse 14

Langage épicène : Les informations contenues dans ce document concernent toutes les personnes, quel que soit leur genre. Par convention, afin d'en simplifier la rédaction et la lecture, le masculin est utilisé.



4a

A. SORTIES SCOLAIRES

Déplacements 6

Principe 6
Commission École & Culture 6
Excursions 6
Voyage d'études 7

Règlement 8

Responsabilités 8
Comportement 9

DÉPLACEMENTS

Principe

Au début de l'année scolaire, le maître de classe transmet un formulaire d'autorisation de sorties aux élèves.

↓ Formulaires (extranet) :
Inscription pour sorties et voyages scolaires
Charte de sorties pédagogiques

Dans le cadre de leur cours, les enseignants qui s'absentent de l'école pour diverses sorties à but culturel et / ou professionnel doivent impérativement renseigner le carnet de sorties se trouvant au secrétariat / réception. Ils y mentionnent la destination, l'heure de départ, la durée de la sortie et la classe concernée.

→ Secrétariat / réception
1er étage du bâtiment Necker
secretariat.cfpa@etat.ge.ch
+41 22 388 50 00

↓ Directive (extranet) : *Activités pédagogiques hors les murs (D-DGESII-SEL-02)*

Commission École & Culture

Les enseignants délégués à la commission École & Culture informent leurs collègues des activités offertes et des possibilités d'obtenir des billets à prix réduit dans certains musées, galeries, théâtres, salles de musique, cinémas, etc. grâce au formulaire E&C.

↓ Formulaire (extranet) : *Achat de billets (E&C)*

Excursions

Les enseignants qui souhaitent accompagner leur classe à une manifestation culturelle – exposition, musée, spectacle – peuvent obtenir une participation financière de l'école, pour autant qu'ils remplissent et fassent signer le formulaire ad hoc signé par le doyen / maître adjoint concerné.

↓ Formulaire (extranet) : *Demande d'autorisation d'excursion scolaire / déplacement à but culturel*

Les excursions ou déplacements à but culturel sont d'une durée de 3 jours au maximum.

En 1re année, ces déplacements se limitent à la Suisse et aux régions limitrophes du canton de Genève (Rhône-Alpes, Jura).

En fonction des disponibilités budgétaires de l'école :

- Le billet d'entrée au musée ou au théâtre est remboursé aux élèves à raison de 50 % du prix, au maximum CHF 10.–.
- Les visites obligatoires organisées lors de voyages ou d'excursions sont remboursées à raison de 50 % du prix d'entrée, au maximum CHF 20.–.

→ Le prix par élève ne peut dépasser CHF 150.– tout compris.

Voyage d'études

Principe

Un voyage de fin d'études peut être organisé avec l'accord du doyen / maître adjoint et du directeur. Les destinations sont à prévoir en Suisse principalement, voire en Europe exceptionnellement. La durée du voyage est d'une semaine au maximum.

Intérêt pédagogique

L'intérêt pédagogique et culturel du voyage doit être évident. Il devra faire l'objet d'une préparation, d'un compte-rendu ou d'un travail spécifique en rapport avec le thème du déplacement.

Formalités

Les projets doivent être présentés au doyen / maître adjoint au plus tard à la fin du mois d'octobre pour l'année scolaire en cours.

→ Le prix total du voyage incluant le transport et l'hébergement ne doit pas dépasser CHF 700.–.

Subventions

Les élèves qui en font la demande, pièces justificatives à l'appui, peuvent bénéficier de subventions sociales dans la limite des fonds disponibles.

Les doubleurs ne peuvent obtenir cette aide deux fois consécutives.

Moyens de transport

Le choix du moyen de transport doit respecter, dans la mesure du possible, les valeurs du développement durable.

→ Le déplacement en avion est interdit.

Responsabilités

Principe

L'enseignant concerné assume l'organisation de l'excursion avec ses élèves. Il est prévu un accompagnant par tranche de 10 élèves.

L'usage de véhicules privés pour le transport des élèves n'est pas autorisé. La location de véhicule de transport en commun est assujettie au règlement sur les sorties scolaires et sur le transport des biens et personnes.

↓ Directive (extranet) : *Sorties scolaires (D-DGESII.SCOL.01)*

Formalités

Pour tous les déplacements, les enseignants organisateurs font remplir et signer aux élèves le bulletin d'inscription qui comprend, outre les informations utiles à l'accompagnant, un règlement et un contrat définissant le comportement exigé des élèves en voyage. L'enseignant informe par écrit les parents.

L'enseignant responsable du voyage garde une copie de ces documents et remet les originaux au secrétariat / réception.

Les projets d'excursion présentés sur le formulaire ad hoc doivent être remis au doyen / maître adjoint concerné au moins 2 semaines avant la date prévue s'il s'agit d'une course d'un jour et au moins 1 mois à l'avance dans le cas d'un déplacement de 2 jours ou plus.

↓ Formulaire (extranet) : *Demande d'autorisation d'excursion scolaire / déplacement à but culturel*

Papiers d'identité

Avoir des papiers en règle relève de la responsabilité de chaque élève. Aucun remboursement du voyage ne pourra être obtenu en cas de problème lors du franchissement des frontières.

Prix et modalités de paiement

Les acomptes ne sont, en principe, pas remboursables. Un désistement entraînera des frais pour l'élève, à l'exception des cas prévus par une assurance annulation, si elle a été contractée par l'élève.

Comportement

Les élèves respectent les consignes qui sont données par les enseignants et contribuent, par leur attitude et leur ponctualité, au plein succès du voyage :

- La présence au petit-déjeuner à l'hôtel est obligatoire.
- Les excursions et visites planifiées se font en groupe et sont obligatoires.
- Lors de leur temps libre, les élèves restent groupés par trois au minimum.
- L'heure de rentrée convenue est respectée par chacun. La liste des présences doit être signée à la réception de l'hôtel.

Alcool et autres substances

- Il est interdit de consommer, de faire le transport ou le commerce de toute substance dont l'usage est illicite en Suisse.
- La consommation de cannabis légal est également interdite.
- Il est interdit de détenir et de consommer de l'alcool.

Dégâts occasionnés par les élèves

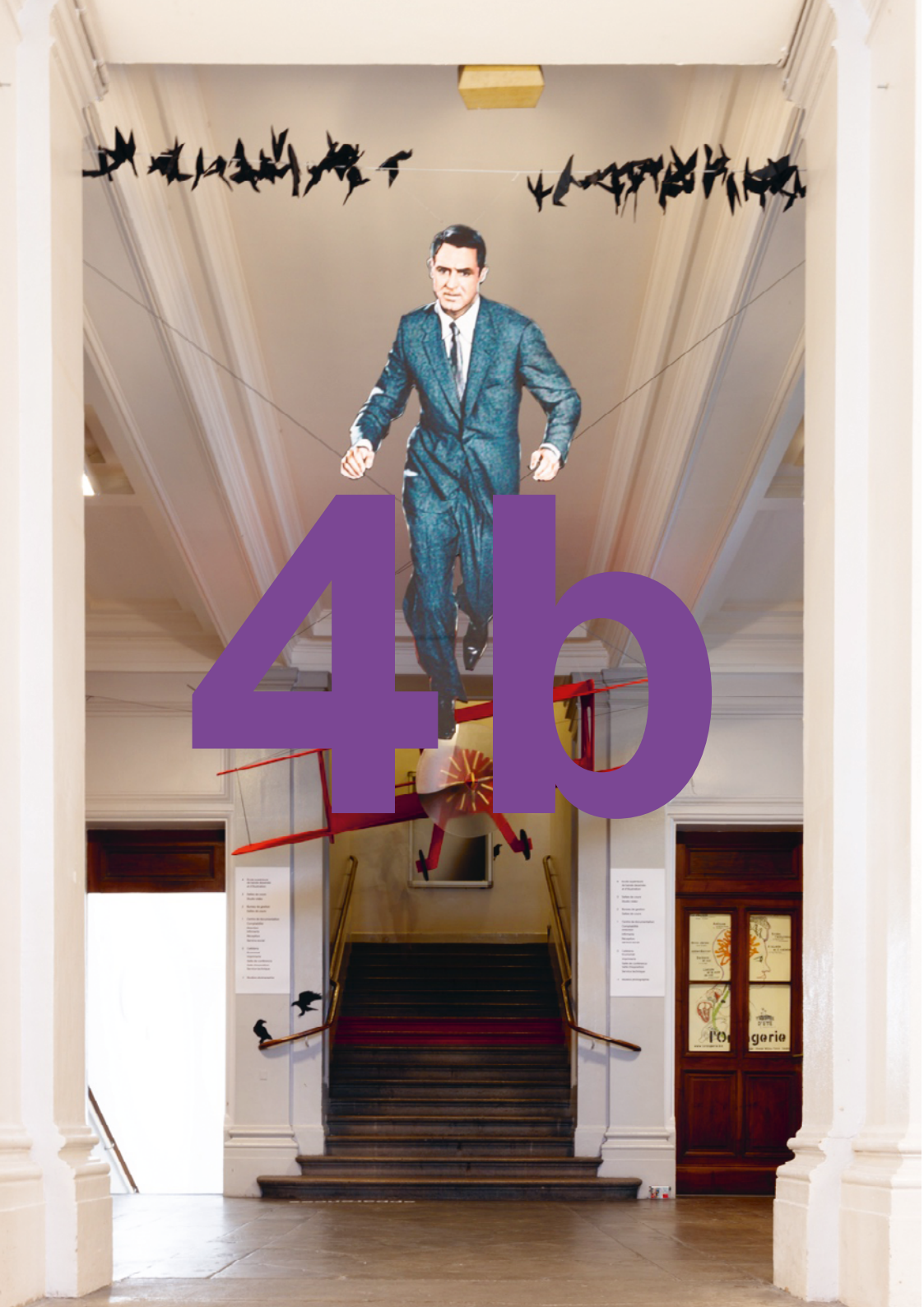
Les élèves supporteront tous les frais relatifs aux dommages dont ils seraient reconnus responsables.

Sanctions

En cas de désobéissance manifeste à leurs instructions, les enseignants seront déchargés de toute responsabilité et le conseil de direction prendra ultérieurement des sanctions.

En cas de faute grave de la part d'un élève, son rapatriement, à ses frais, peut être décidé par les enseignants.

↓ Formulaires (extranet) :
Inscription pour sorties et voyages scolaires
Charte de sorties pédagogiques



4b

B. STAGES PROFESSIONNELS

Stage en entreprise 12

Principe 12
En Suisse romande 12
Hors Suisse romande 13
En Europe (Erasmus +) 13
Hors Europe 13
Conditions d'inscription 13

Échange linguistique en Suisse 14

Principe 14
Inscription 14

STAGE EN ENTREPRISE

Pendant le CFC

Principe

Sur autorisation des doyens / maîtres adjoints et préavis des maîtres de classe et d'atelier, tous les élèves plein-temps ont la possibilité d'effectuer des stages professionnels à l'extérieur du centre. Dans certaines filières, un stage en entreprise est obligatoire.

Convention

Une convention de stage est signée avec l'entreprise qui accueille l'élève. Le stage doit être suivi d'un rapport de stage.

Obligation

L'ordonnance fédérale des filières graphisme et polydesign 3D exige que les élèves de 3e année effectuent un stage en entreprise :

- GR : 16 semaines à raison de 5 jours ou 19 semaines à raison de 4 jours
- POLY : 6 mois

En Suisse romande

Les élèves qui effectuent leur stage à Genève ou dans une région proche, travaillent en entreprise du lundi au jeudi et reviennent au CFP Arts le vendredi pour les cours théoriques.

Hors Suisse romande

Les élèves qui effectuent leur stage dans une autre région linguistique de Suisse ne rentrent pas à Genève pour suivre les cours théoriques du vendredi.

→ Ceux qui partent loin de Genève établissent des contrats de confiance avec leurs enseignants de cours théoriques, pour suivre / assimiler à distance un programme préalablement défini.

Pour obtenir l'autorisation de partir hors de Suisse romande :

- En CFC, les moyennes des 4 premiers semestres de Culture générale (Société, Langue & Communication, Connaissances artistiques) doivent être égales ou supérieures à 5,0.
- En MP Arts, les moyennes générales des 4 premiers semestres doivent être égales ou supérieures à 5,0 (récapitulatif officiel MP Arts).
- La demande doit être validée par le doyen / maître adjoint et le doyen MP Arts, si l'élève suit ce cursus.

↓ Document (internet) : *Conditions : Stages hors Suisse romande*

Subvention fédérale

Grâce à l'agence nationale *Movetia*, le CFP Arts peut accorder une aide financière à un certain nombre d'élèves qui effectuent tout ou une partie de leur stage dans un pays européen (Erasmus+).

↓ Lien : *movetia.ch/fr/programmes/europe/programme-suisse-pour-erasmus/formation-professionnelle*

Après le CFC

En Europe

Grâce à l'agence *Movetia*, tous les élèves certifiés ont la possibilité d'obtenir une bourse de la Confédération pour un stage professionnel jusqu'à 6 mois en Suisse / Europe, à condition de partir au plus tard 1 année après l'obtention du CFC.

↓ Document (internet) : *Flyer d'informations*

Il est possible de faire une demande de subvention pour un stage professionnel hors Europe, sur présentation d'un projet concret (une entreprise prête à vous engager, etc.) avant la fin de l'année civile en cours.

→ Informations complémentaires et inscriptions :
Stages et échanges
1er étage bâtiment Necker
Mardi, mercredi et vendredi
samantha-josephine.gianora-dimeck@etat.ge.ch
+41 22 388 50 82

ÉCHANGE LINGUISTIQUE EN SUISSE

Principe

Le centre propose un programme d'échange linguistique individuel avec des écoles d'arts de Suisse alémanique et du Tessin. Les élèves partent dans un environnement culturel différent pour poursuivre leur formation en perfectionnant leurs connaissances d'allemand ou d'italien. Par la suite, ils accueillent leur binôme de l'école partenaire.

Les élèves de 1re année s'inscrivent pour partir en 2e année.

L'élève part 4 semaines auprès de la famille du binôme et suit les cours de l'école partenaire. Le séjour peut aussi se présenter en mode dual en entreprise / école.

Quelques semaines plus tard, il accueille son binôme pendant 4 semaines dans sa propre famille et au CFP Arts.

Le voyage en train ou en voiture est organisé individuellement. Les frais de voyage sont à la charge de l'élève.

→ Par manque d'écoles partenaires, il n'y a malheureusement pas d'offre pour les bijoutiers et les danseurs.

Subvention fédérale

Le centre bénéficie d'un soutien financier de l'agence nationale pour la mobilité *Movetia*, qui permet d'accorder CHF 780.– à chaque élève qui participe à un échange linguistique.

↓ Lien : *movetia.ch*

Inscription

1. L'élève discute du projet en famille.

2. Il en parle à son doyen / maître adjoint, dont il doit obtenir une autorisation d'absence scolaire.

3. Sur la base du formulaire d'inscription, la chargée de projet du centre rencontre individuellement l'élève intéressé et lui propose ensuite le dossier d'un élève d'une école partenaire.

Conditions

- En CFC, la moyenne générale doit être égale ou supérieure à 5,0 en fin de 1re année.
- En MP Arts, les moyennes des 2 semestres doivent être égales ou supérieures à 5,0 (récapitulatif officiel MP Arts).
- L'échange doit se faire dans la deuxième langue nationale étudiée en MP Arts.
- La demande doit être validée par le doyen / maître adjoint et le doyen MP Arts, si l'élève suit ce cursus.

→ Informations complémentaires et inscriptions :
Stages et échanges
1er étage bâtiment Necker
Mardi, mercredi et vendredi
samantha-josephine.gianora-dimeck@etat.ge.ch
+41 22 388 50 82

↓ Lien (internet) : *Échanges et Mobilités*

↓ Formulaire (internet) :
Inscription pour échange individuel en Suisse

Commentaires et propositions

N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires et propositions de thèmes à ajouter, développer ou supprimer à ce présent mémento : memento.cfpa@edu.ge.ch

Impressum

© CFP Arts Genève
Document à usage interne uniquement (LIPAD)

Version du 14 août 2025

Centre de Formation Professionnelle Arts
Rue Necker 2
1201 Genève
Case postale 1411
1211 Genève 1
secretariat.cfpa@etat.ge.ch
+41 22 388 50 00
cfparts.ch
extranet.cfparts.ch

Mémentos

1. Présentation
2. Responsabilités pédagogiques
3. Gestion administrative et évaluation
4. Sorties et stages
5. Promotion, archivage, supports et communication
6. Commandes
7. Centre de documentation (Biblio)

↓ À consulter/télécharger également sur l'extranet avec liens actifs.

Stages et échanges

Samantha Gianora-Dimeck
Mardi, mercredi et vendredi
samantha-josephine.gianora-dimeck@etat.ge.ch
+41 22 388 50 82

Secrétariat / réception

Du lundi au vendredi
7 h 45-12 h 30 et 13 h 15-16 h 30
Vendredi jusqu'à 16 h
secretariat.cfpa@etat.ge.ch
+41 22 388 50 00

Doyens / maîtres adjoints

Patrick Fuchs (CG + MP Arts + ESBDI)
patrick.fuchs@edu.ge.ch

Ines Scolari (CER + CVT) + Réorientations
ines.scolari@edu.ge.ch

Claude Brulhart (POLY)
claude.brulhart@edu.ge.ch

Richard Carbonnelle (BIJ)
richard.carbonnelle@edu.ge.ch

Alexandre Comby (DAI)
alexandre.comby@edu.ge.ch

Christine Keim (PPA&D)
christine.keim@edu.ge.ch

Caroline Lam (DANS)
caroline.lam@edu.ge.ch

Christian Perret (ID)
christian.perret@edu.ge.ch

Fanny Sciarini (BG + Organisation)
fanny.sciarini@edu.ge.ch

Marisol Varela Piersimone (GR + PPT)
maria-soledad.varela-piersimone@edu.ge.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Centre de Formation Professionnelle Arts